

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON
DU 7 SEPTEMBRE 2006

Etaient présents :

M. Christian ARMAND, Maire, Président de séance

Mme BLANC, M. PERAY, M. COLLET, Adjoint,

Mmes LEMAITRE, ROLLI

Mrs , CARETTI, COLLOMBET, GIGI, LEVRIER

Absents excusés Mme LEANDRE (pouvoir à M. PERAY), Mrs GIROD, MARTINEK, MOUTTON (pouvoir à

Mme Blanc) RABILLER

Absents : Mrs DAVIS, ZAMORA

Ouverture de la séance à 20 H.00

1. Mme BLANC est élue secrétaire de séance à l'unanimité

2. Le compte-rendu du 11 juillet est approuvé à l'unanimité avec une remarque de Mme Blanc.

« Point 3.3 : Mme BLANC rappelle que le montant du bail de la chasse reste le même. »

DELIBERATION :

3.1. P.L.U. /

**DECISIONS SUITE AUX AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES ET
CONSULTEES :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée à quelle étape de la procédure, le plan local d'urbanisme se situe.

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de sa séance du 23 mars 2006, le Conseil Municipal a arrêté le Plan Local d'Urbanisme, lequel a été transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration ainsi qu'aux communes limitrophes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale en ayant fait la demande.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que certains services ont répondu et ont émis des remarques.

Après avoir pris connaissance des remarques des différents services, le Conseil Municipal prend, au regard de chaque remarque, la décision ou pas de modifier, en conséquence, les documents du plan local d'urbanisme.

Le tableau joint à la présente délibération récapitule d'une part, les remarques des différents services et d'autre part, les décisions du Conseil Municipal par rapport à celles-ci.

Il est rappelé que le document mis à l'enquête publique sera le plan local d'urbanisme arrêté le 23 mars 2006, auquel sera jointe, par souci de transparence vis-à-vis de la population, cette délibération accompagnée du tableau et d'un document graphique indiquant les modifications envisagées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- **DECIDE**, compte tenu des observations des services, d'apporter, après enquête publique, les modifications, conformément au tableau ci-joint.

Approuvé à l'unanimité.

Par rapport aux remarques de la Chambre d'Agriculture, Mr LEVRIER vote contre le principe d'interdire la création de boxes à chevaux et s'abstient sur la seule possibilité de laisser construire deux logements uniquement pour les éleveurs.

Mme Lemaitre demande de limiter le nombre de gîtes, chambre d'hôtes etc. situés en zone agricole, M. Collet lui répond que se sont les services en charge de l'assainissement individuel qui réguleront les possibilités en fonction des terrains mis à disposition – Le conseil ne donne pas suite à la demande de Mme Lemaitre.

M. le Maire informe les conseillers qu'une demande vient d'être faite auprès du Président du Tribunal Administratif de Lyon pour la désignation d'un commissaire-enquêteur, l'enquête publique devrait débiter en octobre. Nous attendons la réponse pour pouvoir fixer la date exacte de l'enquête qui durera pendant un mois.

3.2. APPEL D'OFFRE OUVERT POUR CREATION DE LA VOIE D'ACCES ET AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER

Dans le cadre de la création d'une voie de desserte pour le futur collège et l'aménagement d'un cheminement piétonnier, Monsieur le Maire dépose sur le bureau le dossier de consultation présenté par le maître d'œuvre (DDE) en vue du lancement de la mise en concurrence des entreprises.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le dossier de Consultation des Entreprises tel que présenté par la DDE, Maître d'œuvre de cette opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres d'ouvert, semblant la plus adaptée pour cette opération, et à signer toutes pièces s'y rapportant.

Approuvé à l'unanimité

3.3. MISSION DE COORDINATION SPS POUR VOIE D'ACCES ET CHEMINEMENT PIETONNIER POUR LE FUTUR COLLEGE

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents le projet de création de la voie d'accès au futur collège avec aménagement d'un cheminement piétonnier.

Après consultation et examen des offres présentées M. le Maire propose de confier la mission de coordination SPS à Guy-Pierre CERDA. de Bellegarde sur Valserine.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- **DECIDE** de confier à Guy-Pierre CERDA la mission de coordination SPS, pour un montant de **3 025,88€TTC**.
- **DIT** que le montant de cette prestation sera prévu au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, à signer ledit marché à intervenir et toutes pièces s'y rapportant (avenants éventuels, etc..).

Approuvé à l'unanimité

3.4. MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LA DDE POUR TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA VOIE D'ACCES AU FUTUR COLLEGE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents le projet d'éclairage public de la voie d'accès au futur collège et propose de confier la maîtrise d'œuvre du projet à la D.D.E. qui sera chargée de l'étude et de la surveillance des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- **DECIDE** de confier à la **DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DE L'AIN** la mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude et la surveillance des travaux d'éclairage public de la voie d'accès au futur collège, pour un montant de **1 605,63€TTC**.
- **DIT** que le montant de cette prestation sera prévu au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, à signer ledit marché à intervenir et toutes pièces s'y rapportant (avenants éventuels, etc..).

Approuvé à l'unanimité.

3.5. MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LA DDE POUR TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA RUE DOMMARTIN A GRENY.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents le projet d'éclairage public rue Dommartin à Greny et propose de confier la maîtrise d'œuvre du projet à la D.D.E. qui sera chargée de l'étude et de la surveillance des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- **DECIDE** de confier à la **DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DE L'AIN** la mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude et la surveillance des travaux d'éclairage public rue Dommartin à Greny, pour un montant de **1 958,45 € TTC**.
- **DIT** que le montant de cette prestation sera prévu au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, à signer ledit marché à intervenir et toutes pièces s'y rapportant (avenants éventuels, etc.).

Approuvé à l'unanimité

4. POINTS DIVERS :

4.1. RENTREE SCOLAIRE

210 élèves fréquentent l'école traditionnelle et 8 élèves sont en CLIS, soit pour les premiers nommés une augmentation de 17 enfants par rapport à la rentrée 2005.

Nous sommes à 15 nouveaux élèves pour la création d'une nouvelle classe (seuil de création : 28) et 7 si la CLIS est incorporé dans l'effectif scolaire.

4.2. SCOT

4.2.1 M. Le Maire demande l'avis des conseillers sur le Document d'Orientation Générale définitif du SCOT Celui n'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité

4.2.2 M. Le Maire informe les conseillers que la coupure verte entre Logras et Péron n'apparaît plus sur les cartes agricoles, la commission agriculture et forêt a entériné les cartes des zones humides, des exploitations agricoles et la carte des enjeux majeurs pour l'agriculture.

4.2.3 M. le Maire rappelle aux conseillers la réunion publique de présentation du DOG à la salle Champ Fontaine le jeudi 14 septembre.

4.3. TRAVAUX DU STADE

Le terrain d'honneur à « meilleure mine » actuellement par rapport à la fin de la saison grâce aux travaux de « réengazonnement ». Les matchs devraient reprendre début octobre et la réception des travaux devrait avoir lieu dans le mois de septembre.

4.4. ACCES COLLEGE

M. le Maire informe les conseillers que l'achat du terrain Levrat vient d'être signé et que la signature chez le notaire pour l'acquisition du terrain de Mme Définod devrait être faite très prochainement.

4.5. BUDGET

4.5.1. Réalisation du budget :

- 8 Panneaux + miroirs chemin de La Louye / Chez Crédy : 1164,96 €
- Poteaux incendie Route de Lyon : 3031,86 €
- 5 PC + imprimante pour l'école : 5038,47 €
- Garde-corps chemin Crédy : 1016,60 €

4.5.2. Ligne de trésorerie

En caisse au 28 août : 84 022,05 €

A ce jour, la ligne de trésorerie n'a pas été utilisée depuis le début de l'année.

4.6. PERSONNEL

M. le Maire informe les conseillers du départ de Mme ELMA Serap, qui sera remplacée par Mme TAVERNIER Alix.

4.7. LA POSTE

M. le Maire informe les conseillers des nouveaux horaires de La Poste :

Le bureau sera ouvert à partir du 4 septembre :

Du lundi au vendredi sauf mercredi de 9 h 30 à 12 h et de 15 h à 17 h 30.

Le mercredi et le samedi de 9 h 30 à 12 h.

Levée du courrier du lundi au vendredi : 11 h et le samedi : 10 h 45

Le conseil municipal refuse fermement cette fermeture le mercredi après-midi, un courrier sera fait aux services postaux concernés pour s'opposer à cette nouvelle baisse des heures d'ouverture qui ne fait qu'en appeler une prochaine.

M. le Maire précise toutefois que PERON n'est pas la commune la plus mal lotie puisque le bureau de Collonges ferme le lundi matin, celui de celui de Farges passe en agence postale gérée par la commune, ceux de Pougny et Challex ne sont ouverts que 3 heures par semaine et que celui de Saint-Jean de Gonville est fermé tous les après midi.

4.8. DELINQUANCE A PERON

M. le Maire fait le point des événements survenus durant l'été.

5. COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

5.1. SIVOS

Mme BLANC informe l'assemblée que lors de la réunion du 27 juillet les architectes ont annoncé un estimatif des travaux supérieurs de 200 000 € aux estimations de départ (1 800 000 €). Les membres du Sivos ont unanimement refusé cette proposition et demandé à l'architecte de revenir sur le projet initial pour le 12 septembre.

5.2 CCPG

Compte-rendu de la réunion du 13 juillet 2006 M. ARMAND

5.3. CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (CLSH) :

Réunion du 8 juin, compte rendu de Mme Blanc.

- très bonne occupation en général avec des effectifs maxi de 24 enfants environ pour la garderie du soir, pour les vacances d'été il y a eu jusqu'à 36 enfants accueillis le même jour et une moyenne de 14 enfants par jour tout l'été.

5.4 Déchets

Réunion du 6 septembre, compte rendu de M. Collet.

- Planning de mise en œuvre du nouveau marché de collecte
- Nouveau service « Allô encombrant » : association AGCR reprend le service à compter du 5 septembre 2006. Le temps de travail dégagé sera utilisé pour d'autres tâches (entretien déchetteries, suivi de collectes sur le terrain).
- Préparation de la lettre annuelle déchets.
- Enquête sur le compostage : 35% de l'habitat pavillonnaire équipé ; 40% des 4000 questionnaires envoyés ont été retournés ; 70% satisfaits, les autres trouvent le composteur trop petit.
- Bilan des tonnages 1^{er} semestre 2006 : augmentation des tonnages encombrants, bois et ferraille, augmentation des tonnages ordures ménagères. Différence entre pesages des ordures ménagères par SITA-MOS et SIDEFAGE à éclaircir.
- Liste des exonérations Redevance Spéciale 2007.
- Test du matériel de nettoyage des bacs.
- Packmat : compacteur de St Genis rentabilisé en 2 ans. Si on équipe 2 sites, l'économie envisagée serait de 150 000€
- Préparation d'une plaquette de recommandations pour les permis de construire

6. COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

6.1. Urbanisme

Réunions du 19 juin 2006.- 3 juillet – 17 juillet – 31 juillet – 22 août

M. le Maire précise que dans le cadre des déclarations de travaux, l'autorisation donnée à M. Dimcovski pour la pose d'une clôture, la création d'un accès au Moulin et à la scierie a été retirée.

Demande de Permis :

- M. BERVAS, rue des Bouvreuils, pour la construction d'un abri voiture. Avis défavorable.
- M. BLANC Régis, lieudit « sur les Vignes », construction d'un bâtiment agricole.
Dossier incomplet.
- RAMEL Alain, chemin de Panferet, pour la création d'un auvent en bois. Avis favorable.
- M. ARTIGOUHA, rue de la Gaine, pour modification d'une terrasse et création d'une porte.
Avis défavorable.
- M. BESSELIEVRE, chemin de la Polaille, pour la reconstruction d'une villa. Avis favorable.
- CONSEIL GENERAL, route de Péron, pour la construction d'un collège. Avis favorable.
- FONTANEL PROMOTION, rue du Branlant, pour la construction de 28 villas. En attente.
- SCI NICOLAS, zone de Pré Munny, pour la création d'un appartement et l'extension d'un local de stockage. Avis favorable.
- SCI FAMILAND, Vie de l'Etraz, pour création de 5 logements dans bâtiment existant. A revoir.
- SCI LES VUES DU SALEVE, route de Lyon, pour transformation d'un bâtiment existant en 15 appartements. A revoir.
- M. PERARD, chemin de la Roche Verne, pour la construction d'un local agricole et d'un bureau.
Avis défavorable.
- M. ARIZMENDI, chemin de la Chapelle, pour rénovation d'une maison. Avis favorable.
- M. KIT, rue du Branlant, pour l'agrandissement d'un balcon. Avis favorable.

Permis de démolir :

- PROMOVAL, Vie de l'Etraz. Avis favorable.
- SCI LES VUES DU SALEVE, route de Lyon, dossier à revoir

M. Le Maire précise que pour les dossiers :

- SCI LES VUES DU SALEVE : l'architecte des bâtiments de France refuse la démolition de l'ancienne ferme « Gourcier », un rendez-vous doit être pris avec lui en septembre, dans l'attente, le dossier est bloqué.
- FONTANEL PROMOTION : terrain Emain à Logras. Les promoteurs ont baissé le nombre de constructions en ne faisant que 28 villas jumelées par 2 ou par 3. La commission a donné son accord après une réunion avec le CAUE.
- PROMOVAL : villa Reynard à l'entrée de Péron coté sud. Le dossier a reçu un avis très négatif de la part de l'architecte de la DDE de l'Ain et du CAUE, une réunion sera organisée en septembre avec les parties intéressées. Le Permis de Construire ne peut pas être accordé en l'état.

6.2. Cantine

Réunion du 29 juin, compte rendu de Mme Blanc

- Les effectifs sont en hausse avec beaucoup de tout petit.
- les prix restent les mêmes.

6.3. Relations sociétés :

Réunion du 28 août, compte rendu de M. Collet.

- Sono Champ Fontaine : en cours de remplacement suite à vandalisme.
- Vente des brioches : 14 et 15 octobre 2006.
- Subventions : dossiers à déposer pour le 30 octobre 2006 avec bilan exercice écoulé et budget prévisionnel, (la demande devra être motivée, si possible).
- Calendrier des fêtes : 10 octobre 2006. Une convocation sera envoyée.

SEANCE LEVEE A 23 H. 30.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON
DU 28 SEPTEMBRE 2006 A 20 H.

Etaients présents :

M. Christian ARMAND, Maire, Président de séance
Mme BLANC, M. PERAY, M. COLLET, Adjointes,
Mme LEANDRE
Mrs , CARETTI, GIGI, GIROD, LEVRIER, MOUTTON,

Absents excusés : Mmes LEMAITRE, ROLLI (pouvoir à Mr Peray), Mrs DAVIS, COLLOMBET (pouvoir à M. Caretti), MARTINEK, ZAMORA

Absent : Mr RABILLER

Ouverture de la séance à 20 H.00.

1. Mr CARETTI est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Le compte-rendu du 7 septembre est approuvé à l'unanimité.

3. DELIBERATIONS :

3.1. DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que quelques crédits prévus au budget primitif 2006 (budget principal) se révèlent insuffisants pour régler certaines dépenses en cours. Par conséquent, il est nécessaire de prévoir les modifications budgétaires correspondantes sur l'exercice comptable 2006.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- DECIDE de prévoir les modifications budgétaires suivantes sur l'exercice 2006 du budget principal :

opération	article	intitulés	Dépenses	Recettes	observations
		SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 257	6 257	
	022	Dépenses imprévues	6 257		
	022	Dépenses imprévues	- 13 000		
	023	virt à la section d'investissement	13 000		
	7381	taxes additionnelles drt mutation		3 841	
	74832	Attrib, fds dptal TP		2 416	
		SECTION D'INVESTISSEMENT	10 835	10 835	
	021	virt de la section de fonctionnement		13 000	
ONI	205	licences	3 477		log,EC
ONI	2135	agencements de constructions	11 721		sono,CF
ONI	2152	Installations de voirie	2 067		barrières/balises CF
ONI	2158	Mobilier urbain	1 000		Bancs école
ONI	21568	matériel et outillage incendie	1 738		PI + extincteurs réformés
ONI	1323	subventions équipement département		- 360	motopompe 2487,68
ONI	21578	autre matériel outillage voirie	79		
ONI	2183	matériel de bureau et matériel informatique	2 200		pc + bureau secrétaire
ONI	2188	autres immobilisations corporelles	5 400		grilles forum, aspirateur, four cantine
ONI	024	produits des cessions		837	reprise anc, four cantine

ONI	2313	constructions	2 287		Nvx cylindres CSE - 919 anc, transf, fonct,
ONI	2315	installations techniques	- 1 069		carraz op,43/OM en fonct,/CORRA E,pluv,
Op,21	2315	installations,techn,cœur village	- 15 000		mt paysage -2199,33 RAP ducret saev
op,32	2318	autres immob,corporelles	- 2 188		Aire jeux
op,43	2031	frais études	- 67 000		passer en trav,
op,43	2152	installations de voirie	1 165		panneaux/ miroirs
op,43	2315	installations techniques	70 871		eurovia 71450
op,43	1342	amendes police		598	10% nvx prix eurovia +act,AP louye/crédy
op,43	1341	DGE		- 3 000	CITEC à rep,avec trav,
op,46	2315	installations techniques	700		Plans OLMI
op,47	2315	installations techniques	- 10 000		diff,2007
op,53	202	frais études	2 000		annonces/dossiers
op,58	2315	installations techniques	- 3 500		devis 29165
op,59	2315	installations techniques	3 026		cerdà csps
op,61	2312	terrains	- 15 290		ch,imput,Ecl,pub,
op,61	2315	installations techniques	18 300		Devis EP 18283
Op,63	2312	terrains	- 1 149		jardin souv,+phase 2 digit,dif,2007
op,63	1341	DGE		-240	non éligible

Approuvée à l'unanimité.

3.2. DEMANDE DE D.G.E. (Dotation Générales d'Équipement) POUR L'INSTALLATION DE VIDEO SURVEILLANCE A LA SALLE CHAMP FONTAINE

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents le projet d'installer une vidéosurveillance à la salle Champ Fontaine après de multiples effractions et dégradations pour un montant estimatif de 6 125,80 €HT et dit qu'il y aurait lieu de solliciter une subvention au titre de la **DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2006**, afin d'aider au financement de l'opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- SOLLICITE l'octroi d'une subvention au titre de la **DGE 2006** pour l'acquisition de matériel pour une vidéo surveillance de la salle Champ Fontaine pour un montant estimatif de 6 125,80 €HT
- DIT que le montant du financement sera prévu au Budget.

Approuvée à l'unanimité.

3.3. CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR AMENAGEMENT ROUTE DE LYON

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de convention entre la COMMUNE DE PERON et le CONSEIL GENERAL DE L'AIN afin de définir la répartition financière des charges d'investissement, d'entretien, et de fonctionnement relative aux travaux d'aménagement de six ralentisseurs type chicane ou plateaux surélevés sur la RD 984.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ACCEPTE les termes du projet de convention à intervenir entre la COMMUNE DE PERON et le CONSEIL GENERAL DE L'AIN relative aux travaux d'aménagement de six ralentisseurs type chicane ou plateaux surélevés sur la RD 984.
- AUTORISE M. le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint à signer la convention à intervenir et tout document s'y rapportant.

Approuvée à l'unanimité.

3.4. ETUDE POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN DE LA ROUTE TRANSVERSALE DU PAYS DE GEX

Monsieur le Maire informe les membres présents que la route forestière transversale du Pays de Gex qui appartient pour l'essentiel à 13 communes forestières est dans un état très médiocre et qu'il y aurait lieu d'engager une démarche collective d'étude pour la gestion et l'entretien de la route.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- DECIDE d'engager une démarche collective d'étude pour la gestion et l'entretien de la route forestière transversale du Pays de Gex.
- ACCEPTE que la Commune de Péron soit délégataire de la Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'étude.
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette étude.

Acceptée à l'unanimité.

3.5. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique territoriale, notamment l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grades(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

M. le Maire explique au conseil municipal :

- qu'en raison des nécessités de services à l'école (réorganisation des services scolaires, garderie, service cantine, etc.) il y aurait lieu de réorganiser le travail de certaines personnes au sein des différents services de l'école.

Il propose donc de supprimer :

I - Concernant les postes d'Agents des services techniques :

- 1°) l'emploi actuel de 17 h (service Cantine) et de créer un emploi similaire d'une durée de 16 h 30mn /semaine.

- 2°) l'emploi actuel de 26 h (service entretien bâtiments/garderie) et de créer un emploi similaire d'une durée de 24 h 30mn / semaine,

- 3°) l'emploi actuel de 26 h (service école et cantine) et de créer un emploi similaire d'une durée de 23 h 45 mn /semaine.

- 4°) l'emploi actuel de 26 h (service école et cantine) et de créer un emploi similaire d'une durée de 25 h 45 mn / semaine.

II - Concernant les postes d'ATSEM :

- l'emploi actuel d'ATSEM de 26 h et de créer un emploi similaire d'une durée de 25 h 30mn / semaine.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la proposition du Maire, mais précise toutefois,

- **FIXE** Le nouveau tableau des emplois permanents de la commune à compter du 1^{er} octobre 2006 de la manière suivante :

a) LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET :

Service Administratif

- 1 secrétaire de mairie de moins de 2 000 habitants,
Cadre d'emplois : adjoint administratif.
- 1 secrétaire,
Cadre d'emplois : adjoint administratif.
- 1 secrétaire,
Cadre d'emplois : agent administratif

Service technique

- 3 agents polyvalents (voirie, espaces verts etc.)
Cadre d'emplois : Agents techniques,
- 1 agent pour entretien des locaux (ménage)
Cadre d'emplois : Agent des services techniques,

b)- LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET :

- 2 agents des écoles maternelles,

Cadre d'emplois : agents spécialisés des écoles maternelles 25 h 30mn
Cadre d'emplois : agents spécialisés des écoles maternelles 29h

- 4 agents d'entretien polyvalents.

Cadre d'emplois : agent des services techniques (service école /cantine) 23 h 45 mn
Cadre d'emplois : agent des services techniques (service cantine scolaire) 16 h 30 mn
Cadre d'emplois : agent des services techniques (service école /cantine) 25 h 45 mn

Cadre d'emplois : agent des services techniques (sce cantine/école/entretien) 24 h 30 mn

- 1 animateur contractuel chargé de cours de langues à l'école primaire 4 heures maximum par semaine hors vacances scolaires.

- INVITE le Maire à prendre les dispositions relatives aux modifications à intervenir concernant le personnel communal.
- AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Acceptée à l'unanimité.

3.6. REMBOURSEMENT DE CHARGES LOCATIVES POUR LE BATIMENT DE LOGRAS (ancienne école)

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que suite à la réhabilitation de l'ancienne école de Logras par SEMCODA, la commune, depuis janvier 2006, paye des charges locatives à SEMCODA concernant les deux appartements, occupés par M. Devesa et Melle Serra instituteurs et qu'il conviendrait de demander le remboursement des charges leur incombant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

* **DECIDE** que M. Devesa et Melle Serra, devront rembourser, leurs charges locatives à compter du 1^{er} janvier 2006 qui comprennent :

- Chauffage, taxe des ordures ménagères, électricité des communs, fournitures et travaux d'entretien.
- **DIT** que tous les mois le remboursement des charges sera demandé et qu'un détail des charges sera fourni à chaque instituteur.

Acceptée à l'unanimité

4. POINTS DIVERS :

4.1. PLU

Mr Le Maire précise que :

L'enquête publique aura lieu du 12 octobre au 13 novembre

L'enquêteur nommé par le Tribunal Administratif est M. MASSON d'Echenevex

Une réunion publique de présentation du PLU devant la population aura lieu le 9 octobre à 20H.
à la salle Champ Fontaine

4.2. VOIRIE

4.2.1 Rue Dommartin

M. Le Maire informe l'assemblée que suite à la réunion du 14 septembre,

L'appel d'offre aura lieu en début d'année pour un démarrage des travaux au printemps.

La CCPG financera la reprise de l'alimentation en eau potable, le poteau incendie à installer restant à notre charge.

Le Syndicat d'Electricité du Pays de Gex financera à concurrence de 60 000 € l'enfouissement des réseaux secs et l'éclairage public.

4.2.2 Route de Lyon

M. Le Maire informe l'assemblée que suite à la réunion du 18 septembre :

- 3 chicanes seront implantées entre Farges et le carrefour du Branlant, devant l'arrêt de bus et à la sortie de Logras, direction Péron.

- 3 Passages surélevés seront implantés avant « le Nant de Bru », au carrefour du Branlant, au carrefour de la rue de la Gaine.

- Une zone 30, qui évite la pose de panneaux avertisseurs, sera mise en place entre le passage surélevé du « Nant de Bru » et la dernière chicane en direction de Péron.

Mr Girod P. demande qu'une réunion de la commission voirie soit organisée et que des plans soient réalisés pour cette opération. Mr Le Maire lui répond qu'une réunion sera organisée avec l'entreprise adjudicataire, sans pouvoir donner de date dans l'attente du devis de l'entreprise Gerland et que les plans seront exécutés par la DDE.

4.3. BUDGET

Ligne de trésorerie

En caisse au 13 septembre : 92 530,77 €

A ce jour nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie depuis le début de l'année.

4.4. DELINQUANCE A PERON.

Mr Le Maire donne lecture d'une pétition des riverains du bar le « Blue Moon » contre le bruit occasionné lors des soirs de concerts et du bruit occasionné par les jeunes qui prennent l'arrêt de bus de Logras et l'aire de jeux de la rue de Bruel pour lieux de rassemblement.

Devant le peu de réceptivité des gendarmes un courrier sera fait à Mr Le Procureur de la République.

4.5. REGLEMENT DU CIMETIERE.

Le règlement est encore à l'état de projet. Demande est faite pour que l'ensemble du conseil dispose du document, afin d'en prendre connaissance, d'apporter des remarques avant la réunion qui sera organisée avec le secrétariat.

5. COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

5.1. SIVOS

Compte-rendu de la réunion du comité syndical du 12 septembre – M. ARMAND

Présentation du projet définitif (plans + finance)

5.2 CCPG

Compte-rendu du conseil communautaire du 27 septembre 2006 - M. MOUTTON.

5.3 TOURISME

Réunion du 20 septembre, compte rendu de M. GIGI.

5.4. CULTURE

Réunion du 20 septembre, compte rendu de M. COLLET.

6. DIVERS

Prochaine séance du Conseil Municipal : **le 19 octobre 2006.**

SEANCE LEVEE A 22 H 40.